

BULLETIN D'INFORMATION

du

G N P I

ORGANE DU

GROUPEMENT NATIONAL POUR L'INDEMNISATION DES BIENS SPOLIES OU PERDUS OUTRE-MER

Membre fondateur du Comité de liaison des Associations nationales de rapatriés

Membre de la Confédération Européenne des Spoliés d'Outre-Mer

Rédaction et Publicité : 174, Quai de Jemmapes 75010 PARIS

Tél : 01 42 97 43 93

adresse courriel : indemnisation.gnpi@gmail.com – site internet : www.clan-r.org

Novembre 2022

N° 179

Editorial

60 ans après le désastre de la capitulation de 1962 en Algérie, il est temps d'en faire le constat des causes et des conséquences.

- 1) Le désastre moral et matériel sans précédent historique fut le naufrage d'une République dont les dirigeants et la majorité de la population métropolitaine bafouèrent alors la Constitution toute neuve de 1958, affirmant l'indivisibilité de la France.

Les populations d'Algérie subirent en 1962- sans être consultées- des sorts différents suivant leurs origines : les français non-musulmans furent estimés « récupérables » et admis ainsi à aller en Métropole, par contre, les français musulmans en furent interdits et, en conséquence, livrés cyniquement à la fureur assassine vengeresse de l'ennemi (entre 60 000 et 150 000 ,morts violentes- on ne saura jamais- disparurent alors dans des conditions atroces, afin que Colombey-les-Deux-Eglises ne devint pas « Colombey-les-Deux-Mosquées » (voir Alain Peyrefitte dans son livre « *C'était De Gaulle* »

Ainsi, la France des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, s'était déshonorée sans pouvoir exciper de la fatalité du sort des armes qui lui aurait été contraire, ce qui n'était pas le cas.

- 2) Le débarquement de l'armée de Charles X sur les côtes de la Berbérie turque de l'époque, en 1830, fut une funeste erreur dont l'empilement successif des conséquences, conduisit 132 ans plus tard, au désastre final. Les différents régimes politiques métropolitains voulurent créer de l'autre côté de la Méditerranée, un contrepoids aux ambitions ultra-marines globales de l'Angleterre et contrecarrer l'influence de la « Sublime Porte », alliée au pangermanisme, puis une base arrière en vue des guerres contre l'Allemagne. A cette fin, la France attira tous les pauvres du pourtour méditerranéen, en quête d'un sort meilleur (espagnols et maltais notamment et quelques européens : alsaciens, suisses, etc.) L'Eglise favorisa cette politique démographique dans l'espoir, vite déçu, de pouvoir convertir les populations musulmanes locales.

La promesse du Maréchal de Bourmont le 15 juillet 1830 au Dey d'Alger lors de sa reddition, de respecter la loi coranique des indigènes, avait été tenue continuellement par la France, bien que conduisant à des problèmes majeurs : alors que des millénaires d'évolution en Occident avaient permis de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, et de supprimer l'apostasie, le Coran y étant fondamentalement hostile.

Comment dans ces conditions intégrer l'islam dans la France ? Il eut fallu que les successeurs de Mahomet se désignassent un chef unique, capable de modifier les dogmes pour les adapter à la modernité, ce qui était impossible, compte tenu de leurs divisions en factions concurrentes et fratricides.

3) La France ne fut jamais suffisamment à la hauteur de la mission de progrès économique et social qu'elle prenait pourtant en charge en colonisant l'Algérie. Il fallut par exemple attendre 1923 et ce fut une initiative privée, pour la constitution d'un habitat sain destiné aux indigènes, les sortant ainsi de leurs gourbis de misère (village de Bel-Air, près de Sétif, la mortalité infantile divisée alors par dix, voir Bulletin d'infos GNPI N°163). Plus généralement, le problème démographique fut rapidement prégnant : l'accès-même partiel- à la vaccination contre les maladies infectieuses conduisit à une progression géométrique des populations musulmanes, alors que les emplois créés essentiellement grâce à l'agriculture européenne, limitée en surface, ne progressait qu'arithmétiquement. Seule la puissance publique aurait pu contrecarrer cette situation par des investissements massifs : ces derniers n'eurent pas lieu. Dès les années 1920, les agitateurs politiques utilisèrent en milieu musulman, l'écart grandissant (rapport 1 à 4) entre niveaux de vie des deux catégories de populations. La révolte du 8 mai 1945- durement réprimée par le gouvernement provisoire de la République, dirigé par De Gaulle- aurait dû être une alerte sur l'urgence à agir. Pourtant rien ne suivit ? Les programmes économiques au profit des masses musulmanes mûries depuis vingt ans par un membre éminent des Assemblées Algériennes qui les fit adopter en 1948, ne furent pas mises en œuvre du fait de la double opposition de la Métropole qui refusa les crédits nécessaires, préférant les orienter vers sa propre reconstruction après la guerre de 39-45 et du fait de l'opposition du grand colonat.

Cette situation aurait du conduire les élus d'Algérie au Parlement, à alerter leurs collègues sur la montée des périls. Or ces élus, tous liés au grand colonat, n'en firent rien.

Là se place la responsabilité des européens d'Algérie : ces derniers- pauvres en moyenne, politiquement aveugles- vivaient au jour le jour dans le confort illusoire d'être là pour toujours, et se contentaient de voter comme les journaux aux mains des Borgeaud, Blachette etc ...leur disaient de faire.

Le 1^{er} novembre 1954, les braises mal éteintes de toutes les erreurs et insuffisances passées, allumèrent l'incendie qui huit ans plus tard, emporta tout, et la France liquida l'Algérie qui lui aurait couté trop cher, et dont elle n'avait plus besoin militairement, ayant définitivement fait la paix avec l'Allemagne (Traité de l'Elysée de 1963 entre De Gaulle et Adenauer)

Michel Levy

Post-scriptum :

L'actuel Haut-commissaire au Plan, lorsqu'il était dans l'opposition, s'était engagé par écrit pour l'indemnisation des spoliations massives d'Algérie et d'Outre-mer. Il fait partie depuis 2017 de la majorité présidentielle. A-t-il agi pour remplir ses engagements ? Non. Le GNPI lui suggère de rouvrir ce dossier dans une perspective globale d'intérêt général, en orientant les annuités d'indemnisation vers la réindustrialisation de la France dont il a la charge.